



| | | | |
|-----------|---|-----------------|--------------|
| DOMAINE : | Finances | En vigueur le : | 18 juin 2004 |
| TITRE : | Gestion et vérification des fonds d'école | Révisée le : | 7 mars 2019 |

Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) reconnaît que les parents, les élèves et la communauté peuvent choisir de soutenir leurs écoles par des activités de collecte de fonds. Ces activités peuvent enrichir l'expérience scolaire des élèves, mais permettent aussi de resserrer les liens communautaires en dehors des heures de classe.

Politique

Le Conseil s'entend à ce que les fonds d'école soient gérés conformément aux directives administratives du Conseil et celles du ministère de l'Éducation.